

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations

paraissant à SION le mardi, jeudi et samedi

ABONNEMENTS :

L'abonnement est payable par semestre (6 mois)

	année	semestre	3 mois
Valais et Suisse	6.50	3.25	2.—
Etranger (envois des 3 numéros de la semaine)	11.—	5.50	3.—
Cafés, Hôtels et Pensions	5.70	2.85	1.50

Le Journal est envoyé gratuitement à l'essai, pendant 15 jours à toute personne qui en fera la demande.
Le "BULLETIN OFFICIEL" est joint en supplément au prix de fr. 0.60 par semestre.

Administration & Expédition :

SION IMPRIMERIE GESSLER, Rue de la Dent-Blanche, SION

On peut s'abonner en tout temps, soit à l'Administration du « Journal », soit dans les bureaux de poste.

Les annonces et réclames sont reçues directement par l'Administration du « Journal ».

Annonces :

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.10	0.15	0.20
Minimum (5 lignes)	50	cts.	
Réclames	40	cts.	

L'abonnement à l'année 1906 donne droit à l'insertion gratuite d'une annonce de 10 lignes, à paraître sous la rubrique des petites annonces. — Les annonces sont reçues à toute heure aux bureaux du « Journal ».

PRIX-COURANT POUR AUTOMNE ET HIVER 1906-07

Demandez s. v. p. les échantillons des marchandises qu'il vous faut.

Coutil et molleton pour chemises
bonne couleur
Prix du mètre, —.50 —.55 —.60 —.67 —.75 —.80 —.85 —.92.

Coutil-molleton pour blouses et vêtements
Nouveautés, bonne couleur
Prix du mètre 0.60 0.67 0.75 0.85 1.— 1.20 1.35 1.50

Molleton et Piqué
pour vêtements de dessous, blanc et couleur.
Prix du mètre 0.50 0.60 0.75 0.85 1.— 1.20 1.50
Série magnifique. Demandez les échantillons.

Peluche (Schipper) flanelle (tout laine)
unie (en couleur)
Prix du mètre 1.20 1.50 1.70 2.10 2.50

Magnifique flanelle fantaisie (tout laine), velours
pour blouses, jupons, vêtements, etc.
Prix du mètre, 1.50, 2.10, 2.35, 2.50, 2.65, 3.—

Flanelle de santé, finette (pure laine)
pour sous vêtements et chemises
Prix du mètre, 1.70, 1.85, 2.10, 2.50, 2.65.
Magnifique choix. — Demandez les échantillons.

Toiles de coton écru et blanches
Toile de coton écru pour chemises et langes 70 cm.
le m. 0.30
Toile de coton écru pour chemises, bonne qualité,
75 cm. large, le m. 0.35
Toile de coton écru pesante pour chemise le m. 0.40
Toile de coton blanchie, très solide pour chemises le m. 0.45
Cretonne blanche, pour chemises fines le m. 0.60
Toile de coton, Madapolam, blanchie le m. 0.67
Toile de coton, Skirting, blanchie le m. 0.60
Article spécial. Demandez s. v. p. les échantillons.

TOILES POUR DRAPS DE LIT
Toile de coton, 150 cm., écru, pour draps le m. 0.67
Toile de coton, 150 cm., écru, pour draps, bonne
qualité le m. 0.85
Toile de coton, 175 cm., écru, pour draps le m. 0.75
Toile de coton, 175 cm., pour draps, très bonne
qualité le m. 1.—
Toile de coton blanchie, pour draps le m. 1.20
Couverture de lit, molleton, couleur, la qualité,
150/200, la pièce 2.70
Toile pur fil et mi fil, écru et blanchie, pour draps
à tous prix
Toile de coton, pour draps, en 150, 175, 180, 200 cm.
de large
Article spécial. Demandez les échantillons.

Etoffes pour robes (mi-laine)
pour automne, hiver et toute saison.
Prix du mètre 0.85, 1.—, 1.25, 1.35, 1.50, 1.70
Vêtements solides, chauds et bon marché
Demandez les échantillons.

ETOFFES POUR ROBES (pure laine)
noires et couleurs pour automne hiver et toute saison
Prix du mètre 1.25, 1.35, 1.70, 2.—, 2.50, 3.—, 3.35.
Beaux vêtements de fête
— Echantillons sur demande franco. —

Etoffes noires pour robes de dames et fillettes
(Cheviots, Serge, Mohair, etc.)
Prix du mètre 1.25 1.50, 1.95, 2.10 2.50 3. jusqu'à 6.
Robes de deuil, de fêtes et de noces
Demandez les échantillons.

Etoffes pour robes d'enfants en tous genres
Etoffes pour tabliers en tous genres
Etoffes pour doublures en tous genres
Echantillons à disposition.

Milaine bernoise (frotzon)
en toutes couleurs naturelles. La milaine bernoise est
la plus pratique et la plus forte pour vêtements d'hommes
Prix du mètre 2.85 3.65 4.— 4.65 5.— 6.— 6.70 7.50.
Demandez les échantillons.

Etoffes pour vêtements d'hommes et de jeunes gens
pour automne, hiver et toute saison
Buksin — Cheviots — Draps — etc.
Prix du mètre 2.50 2.85 3.— 4.— 4.50 5.50 6.— 7.— 8.— 10.—
Echantillons franco à chacun.

COTONNE LIMOGÉ (Kälsch)
pour fourres de duvets, 135 et 150 cm. de large bonnes
couleurs. Prix du mètre 0.75, 0.90, 1.—, 1.10, 1.20 1.35

INDIENNE, FOULARDS, etc., pr. fourres de duvets, bonne couleur
Prix du mètre 0.60, 0.67, 1.—, 1.10, 1.25

SATIN — DAMASSÉ — BAZIN
Prix du mètre 1.10 1.25 1.35 1.50 1.70
Très beau choix d'articles lavables. Demandez les échantillons.

Etoffes pour rideaux (à jour) le mètre 0.25, 0.50 jusqu'à 2.35
Etoffes damassées pour meubles, laine et mi-laine,
le mètre à 2.—, 3.—, 3.35, à 6.—
Indiennes et Cretannes pour meubles, le mètre 0.50, 0.75, 0.85.
Etoffes pour tapis de corridors, le mètre 1.20, 1.50, 2.10, 2.50.
Echantillons à disposition.

PLUMES ET FLUMÉS
Coutil pr. fonds de duvets, toute largeur, le m. 1.20 1.50 1.70 1.85
Plumes pr. coussins et duvets, le 1/2 kilo 0.50, 0.75, 1.40, 1.75.
Mi-flûmes pour coussins et duvets le demi-kilo 2.25, 2.80, 3.—
Flûmes pr. coussins et duvets, le 1/2 kilo 4.25 4.50, 5.—, 6.—, 7.—
Les plumes et flûmes sont absolument propres et saines.
Demandez les échantillons.

Pèlerines pour hommes avec capuchon que
l'on peut aussi enlever 10.—, 12.—, 14.50, 17.50.

ESSUIE-MAINS
Prix du mètre 0.35 0.40 0.50 0.75 0.85 1.—

NAPPES BLANCHES
Prix du mètre 1.10 1.35 1.50 1.70 2.— 2.50 3.—

SERVIETTES ASSORTIES
La douzaine 7.—, 8.50 jusqu'à 12 francs.

Nappes à café, thé et pour restaurant, en couleur,
Prix du mètre 1.85, 2.25, 2.50 à 3.50
Echantillons sur demande franco.

Crin animal et végétal
Triège pour matelas, fabric. suis. le m. 1.10 1.25 1.40 1.70
1.85 2.10 2.25
Crin pr. matelas le 1/2 kg. —.90, 1.10, 1.40, 1.70, 1.90, 2.10, 2.50, 2.80
Laine à matelas, le 1/2 kilo 0.90 1.20 1.50 1.90 2.10.
Crin végétal, au prix du jour. Les crins sont bien filés.
Demandez les échantillons

Couverture de laine
Couvertures ordinaires, 1.50 1.90 2.60 3.50 4.75 5.50.
Couvertures de laine grise 7.50 8.75 10.—
Couvertures de laine blanche 6.25 7.50 10.— 11.—
jusqu'à 20.—
Couvertures de laine rouge 5.90 6.25 7.50 9.— 12.—
jusqu'à 20.—
Couvertures Jaquard, 11.— 14.— 15.— 17.— jusqu'à 30
Tapis de lit blancs et couleurs 3.— 3.30 3.75 4.50 5.50 6.
Etoffe imperméable pour couvertures de cheval
4.65 5.— le mètre
Echantillons de couvertures de laine à disposition

DUVETS ET COUSSINS
Duvets à 2 places contenant 8 liv. plumes, 150/180 cm. 15, 17, 18
Duvets à 2 places contenant 8 liv. mi-flûmes, 150/180, 22, 25, 28
Duvets à 2 places contn. 6 liv. de flûmes, 150/180, 30, 34, 36, 40
Duvets contenant 7 livres de plumes, 135/180, 14, 16, 17,
Duvets contenant 7 livres mi-flûmes, 135/180, 20, 22, 25,
Duvets contenant 5 livres flûmes, 135/180, 26, 29, 31, 33,
Coussins contenant 3 livres de plumes, 60/120, 6.—, 7.20,
Coussins contenant 3 livres mi-flûmes, 60/120, 7.80, 8.50.
Oreillers 60 cm. de long 60 cm., de large 2.60, 4, 5, 6, 7.
Ces différentes pièces sont remplies de marchandise absolument
saine et fraîche. A désir on fait aussi d'autres grandeurs
que l'on nous indiquera.

Nous vous prions de nous indiquer exactement les articles desquels vous désirez des échantillons.

NOUS N'AVONS PAS DE VOYAGEURS & PAS DE SUCCURSALES
DEMANDEZ LES ECHANTILLONS DIRECTEMENT.

Echantillons franco — Les envois au-dessus de 5 fr. se font contre remboursement.

BERNER-WARENHALLE, BERNE

24, RUE DU MARCHÉ, 24

La plus grande maison d'exportation de tissus et literies de la Suisse. 664

CADEAUX DE NOEL

ETRENNES UTILES



Grand choix de Machines à coudre
des
meilleurs systèmes connus et perfectionnés
pour
Famille, Couturières, Tailleurs
et Cordonniers

Machines à mains depuis 40 francs
MACHINES AVEC TABLE ET COFFRET DEPUIS 70 FRANCS

Francs dans toutes les gares du Valais
GARANTIE 10 ANS
VENTE A L'ESSAI
REPARATIONS GRATUITES
FACILITÉS DE PAYEMENTS

Fournitures complètes
PIÈCES DE RECHANGE POUR TOUS SYSTEMES

ATELIER DE RÉPARATIONS A
l'Agence Agricole et Industrielle
du Valais

A.-H. FONTAINE, SION
665 MAISON FONDÉE EN 1878 Téléphone

LES THES ET TISANES ST. PIERRE
guérissent toutes les MALADIES CHRONIQUES
DEMANDER PROSPECTUS GRATUIT
TISANE ANTIRHUMATISMALE — FRICTION ANTIRHUMATISMALE
POMMADE ANTIRHUMATISMALE
EXPEDITION DANS TOUTS PAYS
CH. LECLERC & GORRIN
Rue Croix d'Or, 44 & 46, Genève

CACAO SOLUBLE SUCHARD
PRÉPARATION INSTANTANÉE DIGESTIF ET FORTIFIANT.

MEDAILLES D'OR 1906
Exposition universelle de Liège
Exposition universelle de Milan, 1906



En vente chez les principaux négociants,
droguistes et grainiers.

LACTINA SUISSE

Lait artificiel pour veaux
— vendu sous le contrôle du laboratoire fédéral —
Aliment complet remplaçant avec une ÉNORME
ÉCONOMIE LE LAIT NATUREL
pour l'élevage des veaux, porcelets, etc.
(Maison fondée en 1882)
En sacs de 5, 10, 25 et 50 kilogs.
A. PANCHAUD, Fabric. à VEVEY

LA TISANE FRANÇAISE
reconstituante
des Anciens Moines

guérit radicalement toutes les maladies d'estomac, du foie et
des intestins ; gastrites, dyspepsies, digestions difficiles, etc.

Elle chasse la bile les glaires, les rhumatismes, les vices du sang et des
humeurs. Cette bienfaisante, Tisane Française des Anciens Moines composée
avec des plantes des Alpes et du Jura est dépurative, laxative, apéritive, antibilieuse
fortifiante et antirhumatisme. Approuvée par la Société d'Hygiène de France.

Le flacon (avec brochure explicative) 4.50, par 3 flacons 12 francs. En
vente dans toutes les pharmacies et au Dépôt principal, DEROUX, pharmacien
à Thonon-les-Bains, qui expédie franco. Dépôt à Sion, Pharmacie Pitteloud 316

TIRAGE DÉJÀ LE 20 DÉCEMBRE
Grande Loterie d'Argent
garantie par l'Etat de
HAMBOURG
consistant en 94000 Billets, dont 45550
Lots et 8 primes
partagés en 7 classes.
La somme totale des prix s'élève à
Neuf Millions 248485 Marcs

Le plus gros lot au cas le plus heureux
suivant § 9 du plan sera

600000 Marcs
ou **750000 Francs**
spécialement

1 à	300000	=	300000
1 à	200000	=	200000
1 à	100000	=	100000
2 à	60000	=	120000
2 à	50000	=	100000
1 à	45000	=	45000
2 à	40000	=	80000
1 à	35000	=	35000
2 à	30000	=	60000
7 à	20000	=	140000
1 à	15000	=	15000
11 à	1000	=	110000
36 à	5000	=	180000
103 à	3000	=	309000
160 à	2000	=	320000
437 à	1000	=	437000
578 à	300	=	173400
27764 à	169	=	4692116
16448 à	M. 200, 144, 111, 100, 78, 45, 21.		

Les jours de tirages sont fixés par
le plan officiel, qui sera joint gratis à
toute commande. Après chaque tirage
nous enverrons les listes officielles et
effectuons promptement le paiement
des prix.

Pour le prochain premier tirage des
gains de cette grande Loterie d'Argent
garantie par l'Etat, est par pour un
entier billet original Fr. 7.50
demi " " " 3.75
quart " " " 1.90
contre mandat de poste ou de rem-
boursement. Nous prions de nous faire
parvenir les commandes le plus tôt
possible.

Kaufmann & Simon
Maison de banque et change
à Hambourg.

A nos nouveaux abonnés

Le « Journal et Feuille d'Avis du Valais » est envoyé gratuitement jusqu'au 31 décembre à tout nouvel abonné pour l'année 1907.

Bulletin politique

Déclarations de M. Tittoni à la rentrée du Parlement italien

La Chambre italienne fera sa rentrée le 27 novembre. Il est possible que dès le premier jour M. Tittoni soit amené à faire les déclarations attendues sur la politique étrangère de l'Italie. Ces déclarations — on l'affirme de bonne source — seront pour le fond et pour la forme le pendant de celles faites au Reichstag par M. de Bulow, ainsi que de celles qu'on attend de M. d'Arenthall, au Reichsrath de Vienne.

On a eu tort, dit un journal officieux, de croire que les formules aimables adressées à l'Italie par M. de Bulow dans son fameux discours aient été des concessions faites à l'Italie. Elles ont été, au contraire, le résultat d'un accord dérivé des trois pays alliés.

A ses déclarations, au sujet de la Triplice, M. Tittoni en ajoutera d'autres à propos des relations de l'Italie avec la France et l'Angleterre, ainsi que sur la question balkanique, la visite actuelle du roi Georges de Grèce à Rome ayant quelques rapports avec cette dernière question.

La politique autrichienne

La Chambre autrichienne a rejeté par 201 voix contre 143 la proposition de vote plural présentée par les conservateurs. Cette proposition était le dernier obstacle opposé à l'introduction du suffrage universel pur.

Les plus grands efforts ont été faits des deux côtés autour de cette proposition soutenue par le député tyrolien Tollinger. Au dernier moment on a demandé le vote secret qui aurait permis à bien des incédés de cacher leur manière de voir, mais la Chambre s'y est opposée. Le scrutin a été public. Des applaudissements frénétiques ont accueilli le rejet du vote plural.

La commission douanière autrichienne a émis son avis sur la réponse à donner à la dernière note serbe: c'est de demander des explications complémentaires sur les termes de cette note. Cette résolution offre à la Serbie le moyen de reprendre les négociations et on compte bien qu'elle en profitera. Les dispositions du nouveau ministre des affaires étrangères autrichien semblent plus conciliantes que celles du comte Goluchowski.

La commission parlementaire hongroise de la justice s'occupait depuis plusieurs jours de l'examen des pétitions demandant la mise en accusation du ministre Fejervary, et une majorité paraissait se former en faveur des poursuites. Mercredi 21 le ministre de la justice Polonyi a paru dans la commission, déclarant que le gouvernement, engagé par le pacte avec la couronne à ne pas poursuivre les ministres Tisza et Fejervary, poserait la question de cabinet. Là-dessus la commission a voté un ordre du jour longuement motivé, formulé par le rapporteur, M. Visontai, constatant que le ministre Fejervary a, dans tous ses actes, violé la Constitution, mais qu'en reconnaissance de la paix publique rétablie par le roi et des efforts du ministère actuel, la commission propose de ne plus troubler cette paix et de renoncer aux poursuites judiciaires.

CONFEDERATION

La question des langues dans le Jura-Bernois

On nous écrit de Berne, le 22: Nous avons, hélas, une question des langues dans le Jura Bernois. Je ne veux rien pousser au pire. Je me garde bien de confondre avec les véritables pangermanistes, les fonctionnaires suisses allemands qui traitent notre langue avec quelque désinvolture. Ces derniers font surtout preuve, vis-à-vis des Welches, de manque de tact et de délicatesse. On connaît l'exemple le plus frappant de cet état d'esprit: la rédaction en allemand des inscriptions: «Wartsaal, etc.» d'une gare située en pleine rue de langue française. Je pourrais ajouter ma petite liste à la série des abus déjà énoncés. C'est ainsi qu'à la gare de Delémont, tous les ordres de service se donnent en allemand, les employés ont l'inscription S. B. B. et si un train arrive, gare si vous ne savez ce que signifie: Obochs.

Faut-il dire que dans le premier arrondissement des Chemins de fer fédéraux, tout n'est pas parfait non plus; on est amené à s'étonner de voir le matériel de correspondance porter les inscriptions en allemand, placées au-dessus et imprimées en plus gros caractères que les inscriptions en français. Notre langue n'est-elle pas nationale au même titre que celle de nos Confédérés? Et si les inscriptions en al-

lemant précèdent chez eux celles de toute autre langue, n'est-il pas légitime que chez nous la même règle soit de droit! Citons encore, sur le direct Berne-Neuchâtel la gare de Mézin située en pleine contrée welches, où tout, inscriptions et service, est fait généralement en allemand.

Mais, abrégeons pour aujourd'hui cette liste. Si nous restions entre Suisses, pour discuter cette question, il ne serait pas difficile de s'entendre. Mais les pangermanistes d'outre-Rhin sont là qui épient toute bonne occasion d'intervenir dans nos affaires. Nos petites querelles n'ont point de secrets pour les lecteurs de la «Deutsche Erde» ou de la «Tagliche Rundschau», et ces «faulecs» n'hésitent pas, à employer à notre égard, le ton du commandement. Un des derniers numéros de la «Deutsche Erde» renferme un article qui se termine par ces lignes significatives: «La fondation d'écoles allemandes dans le Jura ne peut plus tarder.» Ceci au moment où l'immigration germanique dans le Jura se ralentit d'une manière sensible. Mais ce qui est plus étrange, c'est que ces lignes sont dues à un Suisse, et qu'une demi-douzaine de Suisses collaborent à ces feuilles impérialistes! Les noms de leurs auteurs sont connus. Et leur réputation ne succombe pas sous la réprobation unanime de leurs Confédérés suisses allemands! C'est à l'y rien comprendre.

Comme l'agitation pangermaniste trouve un terrain favorable parmi les «mangeurs de Welches» de la Suisse allemande, nous ferons bien de nous tenir sur nos gardes. L'administration bernoise a toujours été imbue de l'idée que reconnaître la langue française était un acte de grande concendance envers les Jurassiens. Citons l'Annuaire bernois, rédigé totalement en allemand, même pour la partie française — et plusieurs indices, — je cite notamment la formation toute récente d'un groupe libéral suisse allemand à Porrentruy, font craindre que les Suisses allemands du Jura ne se laissent entraîner par quelques concitoyens à profiter de ce que leurs coreligionnaires possèdent la majorité au Grand Conseil bernois pour faire «bande à part» par tous les moyens. Ce serait la guerre de races à l'autrichienne, avec ses conséquences les plus funestes.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les Jurassiens cherchent un remède à ce danger, et beaucoup se demandent si la solution ne devrait pas être cherchée dans la réunion du Jura bernois au canton de Neuchâtel. Non seulement au point de vue de la langue et de la culture, mais aussi sous le rapport économique et en matière d'impôts, une réunion au canton de Neuchâtel serait un véritable bienfait pour le Jura. Le district de Lavion de langue allemande devrait être naturellement attribué au demi-canton de Bâle-Campagne. En tous cas la question est ouverte. Elle ne serait soulevée sérieusement, cela va sans dire, que si l'agitation pangermaniste prenait de l'extension; mais les Jurassiens doivent d'ores et déjà examiner quels pourraient être leurs moyens de défense au cas où les adeptes des feuilles impérialistes d'Outre-Rhin et de la guerre des langues arriveraient à exercer une influence véritable dans le canton de Berne.

Assurances

Le Conseil fédéral abordera lundi prochain la discussion des projets d'assurances contre la maladie et les accidents. Dans son rapport sur les conséquences financières des projets, le chef du Département des finances conclut qu'il ne sera pas possible d'incorporer dans le budget ordinaire les dépenses de l'assurance, qu'on peut évaluer à 8 millions par année, et qu'il faudra trouver une nouvelle source de revenus.

VALAIS

GRAND CONSEIL

Séance de jeudi 22 novembre 1906

Présidence de M. Ch. de Rivaz, président.

Eh les rapporteurs!

Il se passe à l'ouverture de cette séance quelque chose de peu banal: sur tous les objets à l'ordre du jour, il n'y a pas un rapporteur présent. Mieux ou pire... que cela M. Imboden président de la commission chargée d'examiner le décret sur le traitement des employés de l'Etat, nous annonce qu'aucun des membres de cette commission ne s'est présenté au rendez-vous pour la réunion à l'hôtel du gouvernement; et lui seul fidèle au poste a dû poser pendant plus d'une heure, attendant en vain l'arrivée de ces Messieurs... Impossible dans ces conditions de rapporter.

Au dernier moment cependant l'arrivée du rapporteur français de la commission du budget tire d'embarras l'assemblée alors que le président de la dite commission se dispose à remplir son office; et l'on peut continuer l'examen du budget.

Budget — Travaux publics

La discussion est reprise au Dt des Travaux publics «Routes cantonales».

Aux rubriques «Routes de Loèche» et de «Sion-Vex» la commission propose de supprimer le chiffre de fr. 750 affecté au bornage de ces routes.

M. Kuntschen s'oppose à cette suppression. La loi prévoit le bornage des routes cantonales et d'autre part la commission de gestion mettait récemment le vœu que l'Etat fasse à ce travail. Le budget des Travaux publics, ajoute M. Kuntschen n'a d'ailleurs pas grossi sur celui de 1906. La seule augmentation de fr. 6,000 s'explique en grande partie par l'arrivée à ce département de l'ingénieur

agricole précédemment rattaché au Département de l'Intérieur.»

La proposition de la commission est rejetée.

A la rubrique 8: «Route du St-Bernard» M. Cyrille Joris demande que l'Etat supporte la totalité des frais de réfections à l'avenue de Martigny-Bourg.

M. Kuntschen, après avoir fait ressortir l'urgence de ce travail, dit qu'il est juste que les communes participent aux frais de correction de ce tronçon. D'autant plus que dans un avenir très rapproché, il sera cédé à Martigny et deviendra une rue reliant Martigny-Ville à Martigny-Bourg en raison des constructions de bâtiments qui se font le long de cette avenue.

Route de la Gemmi

A la demande de la commission, M. Kuntschen refait l'historique du fonds créé pour l'entretien de la route de la Gemmi. Nous avons, lors de la discussion de la gestion à la séance d'octobre, exposé les explications données sur le même sujet. Nous n'y reviendrons donc pas. M. Kuntschen annonce que le conflit qui a éclaté à ce propos entre l'Etat et la commune de Loèche-les-Bains n'est pas encore réglé. Le Conseil d'Etat a fait valoir auprès de la dite commune l'obligation qu'il y avait pour elle de supporter sa part du solde de dépenses qui n'a pu être couvert par les intérêts du fonds de la Gemmi.

M. Varonier, député de Loèche-les-Bains, approuve l'attitude de cette commune.

Il dit que l'Etat a «jeté la montagne entre les mains des Bernois» (sic) et qu'il a encaissé 5,000 fr. qui constituent le fonds de la Gemmi.

M. Kuntschen proteste. On ne peut dire que l'Etat s'est emparé de ce fonds puisque les intérêts en sont affectés entièrement à l'entretien de la route. La commune de Loèche-les-Bains devrait saluer avec plaisir les améliorations sur cette route.

Route de Vex-Haudères

A la rubrique «route de Vex-Haudères» travaux de parachèvement de la route» une somme de 5000 francs est prévue comme part de l'Etat. Le district d'Hérens a décidé d'affecter chaque année une somme de 10,000 fr. dans le même but.

La commission désirerait que le Conseil d'Etat soumette au Grand Conseil un plan d'ensemble des travaux de correction de la route.

M. Kuntschen répond. Cette route qui fut autrefois créée comme chemin muletier est aujourd'hui très fréquentée. Il est nécessaire de l'améliorer sur divers tronçons. Le département des travaux publics n'a jugé opportun pour le moment que de dresser le plan du tronçon entre Eusègne et Luette où seront entrepris les premiers travaux. Il est impossible de dire encore combien coûtera dans son ensemble l'amélioration de la route. Il est probable d'ailleurs que les travaux n. seront effectués que petit à petit et qu'ils seront interrompus après l'achèvement du premier tronçon.

M. Pellissier dit que la commission se demande s'il n'est pas imprudent de procéder de cette façon au point de vue des dépenses.

M. Kuntschen objecte encore que le Département ne fait procéder à la levée d'un plan d'ensemble que lorsqu'il est question de la création d'une route. Or, tel n'est pas le cas ici. L'étude proposée par la commission demanderait deux ou trois ans et les ingénieurs attachés au département sont déjà débordés par leur travail. D'autre part, la manière de procéder n'engage à rien pour l'avenir. Le Gd Conseil sera toujours libre d'accorder ou de refuser les crédits qui seront demandés par la suite.

Observations diverses

M. le député Arletiaz attire l'attention du département des travaux publics sur le mauvais état du pont sur le Rhône de Martigny-Pully. Les travaux de réparation sont urgents si l'on veut éviter des accidents.

M. Kuntschen répond qu'il sera pris bonne note de cette observation. Un crédit de fr. 300 est prévu au budget. Il sera suffisant pour effectuer les réparations nécessaires.

Sur la proposition de M. Joris, il est ajouté un crédit de fr. 500 pour la correction à Orsières d'un tronçon de la route de Ferrex.

M. Pignat, de Vougy, signale qu'on a omis de faire figurer au budget le tronçon de route de la Porte du Scex.

M. Cathrein rend le Conseil d'Etat attentif sur le mauvais état et l'étroitesse du pont sur le Rhône au village de Fiesch (route de la Furka.)

M. Delacoste exprime le vœu que la longueur kilométrique des routes communales de 1re classe soit mentionnée au budget.

M. Kuntschen répondant à M. Cathrein dit qu'ensuite d'une expertise faite l'été dernier, il a été constaté que le pont de Fiesch n'est pas en si mauvais état qu'on doive le remplacer tout de suite. Lorsqu'on procédera à ce travail, il y aura lieu en effet d'élargir ce pont.

Il sera fait droit au désir exprimé par M. Delacoste.

La discussion est interrompue à la section «routes communales de 2me classe».

Département de l'Intérieur

On aborde l'examen du budget du département de l'Intérieur. La commission propose de supprimer le poste d'inspecteur des Bains de Loèche. Cette demande est inscrite au protocole; mais le chiffre prévu pour le traitement de ce fonctionnaire est maintenu pour cette année.

La commission propose de supprimer le poste de fr. 400 prévu au budget dans le bat d'adjoint d'un aide au secrétaire agricole. Elle préfère, s'il est absolument nécessaire, de prévoir ce crédit, qu'on l'ajoute à la rubrique dépenses diverses et ce afin de ne pas créer un nouveau poste qui tendrait à devenir permanent.

M. Bioley énumère les nombreux et importants travaux qui incomberont en 1907 au secrétariat agricole. Il déclare que le Conseil d'Etat n'a pas l'intention de créer un poste permanent; en conséquence il ne s'oppose pas à la proposition de la commission, pourvu que le Grand Conseil vote le crédit.

La suppression du poste «aide du secrétaire agricole» est votée et le Grand Conseil, sur la proposition de M. Delacoste, majore même à fr. 500 le crédit prévu dans ce but, mais en ajoutant cette somme aux dépenses diverses du département.

La commission propose également de supprimer les 200 francs prévus pour épinières commerciales.

M. Bioley ne s'y oppose pas, mais il prie le Grand Conseil de reporter cette somme en faveur du développement de l'arboriculture. Elle trouvera une application très utile en vue des primes accordées dans les expositions de fruits et les concours de plantations d'arbres fruitiers. — Adopté.

Secrétariat des apprentissages

La majorité de la commission, toujours guidée par un louable esprit d'économie, propose de supprimer le poste de l'aide du secrétaire des apprentissages (fr. 600.)

Après un débat d'une certaine ampleur, ce poste est maintenu à une grande majorité.

La commission s'était divisée sur ce point. La majorité estimant que le secrétariat des apprentissages, auquel est attribué un traitement de fr. 1,600 est suffisamment rétribué d'autant plus qu'il occupe différentes autres fonctions salariées, proposait la suppression du crédit de fr. 600; la minorité, par contre, s'y opposait.

M. Pellissier, qui est en même temps président de la commission du budget et président de la commission cantonale des apprentissages, plaide longuement en faveur du maintien du poste. Il fait un tableau de la tâche «énorme» incombant au secrétariat des apprentissages. Il est appuyé par M. Bioley qui fait ressortir les services rendus par M. Haenni, le titulaire de ce poste.

M. Francis Burgener, rapporteur allemand, s'élève vivement contre le cumul des emplois exercés par certains fonctionnaires. Il déclare que le canton du Valais n'est pas si pauvre en hommes capables, pour qu'on doive nécessairement charger le même employé de tant de fonctions diverses.

Preennent encore part à la discussion MM. Courchepin, Varonier, Hermann Seiler.

L'inventaire de l'église de St-Gingolph

M. Ch. de Rivaz annonce à l'assemblée qu'il vient d'être déposé une demande d'interpellation au sujet de l'inventaire de l'église de St-Gingolph et des négociations entreprises pour sauvegarder les intérêts valaisans. La discussion sur cette interpellation, signée de la députation de Monthey, est fixée à demain.

Pétitions

MM. Hermann Seiler et Roger Mério rapportent. Le Grand Conseil accorde: 1° au Conseil d'Etat les pouvoirs demandés pour transferts de mine; 2° à la commune de St-Maurice l'autorisation de toucher les legs faits par feu M. Gard à l'église et à la clinique de St-Amé; 3° à M. Imbang Ed. la concession pour l'exploitation d'une mine de pyrite argenterifère à Ems.

* * *

Séance de vendredi 23 novembre

Présidence de M. Ch. de Rivaz, président.

Caisse de retraite des instituteurs

Le Grand Conseil aborde en seconde lecture le projet de décret instituant une caisse de retraite pour les instituteurs et institutrices. Les rapporteurs sont MM. Tissières et Jos. Roth. Le rapport de M. Tissières est conçu dans un esprit très favorable aux intérêts du personnel enseignant. Il constate en premier lieu qu'on doit ranger ce décret parmi les lois sociales de nature à stimuler l'esprit de prévoyance. Le Valais entre lui aussi, en ce moment, dans la voie où se sont engagés les parlements modernes tendant à assurer à chaque citoyen la plus grande somme de justice possible. Le rapport donne un aperçu très net de l'économie du projet. Les modifications apportées par la nouvelle commission, suite de vœux formulés par le personnel enseignant, ne sont pas de nature à modifier sensiblement les dispositions adoptées en premiers débats.

Voici quels sont les vœux exprimés par la Société valaisanne d'éducation:

1. A l'art. 17 ainsi conçu: «Le service de pension cesse au décès du membre. Si le membre décédé n'a pas touché pendant 4 ans sa pension, celle-ci sera continuée à sa veuve ou à ses enfants mineurs, sans toutefois dépasser le total de 4 années» le personnel enseignant demande que cette pension soit accordée pendant huit ans.

2. A l'art. 22 il demande que non seulement la veuve et les descendants; mais les père et mère et si possible les frères et sœurs, de l'instituteur décédé bénéficient du remboursement des contributions versées par le membre de la caisse.

3. Que l'échelle de pension soit la même pour les anciens instituteurs que pour les nouveaux.

Comme on le verra plus loin, il a été fait

droit au premier postulat et, sauf en ce qui concerne les frères et sœurs, au second également.

Il reste à savoir quel accueil sera fait au troisième; l'article auquel il se rapporte n'ayant pas encore été discuté. Si l'on en peut juger par les bonnes dispositions qui se sont manifestées ce matin, il est très probable que cet accueil sera favorable.

Le Grand Conseil vote l'entrée en matière et aborde immédiatement la discussion par articles. Les titres I et II relatifs à l'institution et à l'organisation de la caisse sont adoptés sans modifications. Il en est de même de la chapitre Ier du titre III «des fonds de la caisse» sauf toutefois qu'à l'art. 12 la phrase suivante: «La part du subsidie à prélever sur la subvention scolaire fédérale ne peut dépasser annuellement le chiffre de fr. 15,000» est supprimée et renvoyée pour former un article spécial 37 aux dispositions transitoires.

Au chapitre 2 «des pensions et remboursements» art. 17, la commission annonce qu'elle a cru devoir faire droit à la demande formulée par les instituteurs de porter de 4 à 8 ans, le temps pendant lequel la pension due à un membre décédé sera continuée à sa veuve ou à ses enfants mineurs. Cette proposition acceptée avec plaisir par M. Burgener, chef du département de l'Instruction publique, est adoptée sans opposition.

La commission propose également une modification à l'art. 20. Cet article dit qu'en cas de démission par suite de maladie constatée par un médecin désigné par le Dt de l'Instruction publique, la totalité des versements effectués par l'intéressé lui est remboursée avec une majoration de 4% de la somme totale versée. Par esprit de justice, la commission estime que l'intéressé a droit au remboursement non seulement de ses versements avec une majoration de 4%; mais à la totalité des intérêts acquis par ces versements.

C'est bien l'avis du Grand Conseil qui vote à l'unanimité cet amendement.

Il adopte également un nouvel art. 21, proposé par la commission et tendant à mettre les instituteurs, qui devraient quitter l'enseignement contre leur gré, faute de place, au bénéfice des dispositions de l'article précédent.

L'art. 21 ancien (22 nouveau) est ainsi conçu:

«En cas de décès, les dispositions de l'art. 20 sont applicables à la veuve ou aux descendants.»

Pour tenir compte du vœu formulé par le personnel enseignant, la commission propose de remplacer le mot «aux descendants» par ceux de «aux héritiers».

M. H. de Torrenté, tout en déclarant voter avec plaisir toute disposition tendant à améliorer le sort des instituteurs, estime que l'amendement de la commission va beaucoup trop loin; il permettrait à tous les héritiers de l'instituteur, jusqu'au 8me degré, de venir réclamer à la caisse de retraite le remboursement des versements effectués par le défunt M. H. Torrenté admet que les père et mère, frères et sœurs puissent être mis au bénéfice de la loi; mais on doit s'en tenir là.

M. R. de Riedmatten, président de la commission, souligne le fait que l'instituteur est propriétaire du fonds qu'il a versé; cet argent appartient donc en principe à ses héritiers.

M. de Torrenté répond qu'on ne saurait admettre ce principe dans l'institution d'une caisse d'assurance laquelle est basée sur des probabilités de vie ou de mort.

M. Burgener appuie la proposition de M. de Torrenté.

M. Fçois Troillet, appuyé par M. L. Martin, propose d'exclure les frères et sœurs et de s'en tenir aux descendants et aux père et mère.

Après une discussion assez longue, c'est cette dernière proposition qui l'emporte par une voix seulement de majorité.

MM. Burgener et Bioley, conseillers d'Etat expriment le désir qu'on procède à un nouveau vote; car le vote ayant eu lieu à mains levées, on a pu facilement se tromper pour une ou deux voix.

Une certaine rumeur règne dans l'assemblée qui s'oppose à un nouveau vote.

M. le député Alexandre Seiler proteste contre la proposition de voter une seconde fois, ce qui constituerait un fâcheux précédent.

Le second vote n'a pas lieu et l'art. 22 est adopté comme suit:

«En cas de décès, avant l'accomplissement des 25 années de contributions, les dispositions de l'article précédent sont applicables à la veuve, à défaut de celle-ci aux descendants et à ce défaut, aux ascendants.»

Les frères et sœurs d'un instituteur ou d'une institutrice sont ainsi écartés du bénéfice de la loi.

Les autres articles du chapitre sont votés sans discussion. L'examen du décret est interrompu au titre IV «Administration.»

Interpellation sur l'inventaire de l'église de St-Gingolph

On intervertit l'ordre du jour pour pouvoir immédiatement discuter l'interpellation de MM. Curdy et consorts de Monthey au sujet de l'inventaire de l'église de St-Gingolph.

M. Curdy développe son interpellation. Il annonce qu'en application de la loi de séparation, le gouvernement français a fait procéder le 20 de ce mois à l'inventaire de l'église de St-Gingolph.

Le Valais a des droits de propriété sur cette église. Or, l'inventaire a été dressé sans avertissement préalable de la part du gouvernement français, et à l'insu des autorités valaisannes.

Le président de St-Gingolph, dès qu'il a eu connaissance du fait, a rassemblé à la hâte le conseil municipal et accompagné de ce dernier, il s'est présenté pour assister à l'inventaire; mais il a été arrêté à la frontière par un sous-officier français qui lui a dit: Halte, on ne passe pas!

Les interpellants protestent contre la manière d'agir arbitraire du gouvernement français à l'égard de la commune de St-Gingolph et des autorités valaisannes; ils demandent des explications sur les mesures prises et celles qui compte prendre le gouvernement valaisan pour sauvegarder les droits de St-Gingolph-Valais.

La réponse de M. Bioley

Au milieu de l'attention la plus vive, M Bioley, chef du département de l'Intérieur, prend la parole:

« C'est avec le plus grand plaisir, déclare-t-il d'abord, que j'ai pris connaissance de cette interpellation qui prouve, de la part des motionnaires un souci très légitime de sauvegarder tout ce qui touche à nos institutions religieuses et à notre dignité. D'autant plus qu'il m'est ainsi fourni l'occasion d'exposer à la Haute Assemblée les explications du Conseil d'Etat sur cette affaire. Lorsque la Haute-Assemblée en aura pris connaissance, il n'y a aucun doute à ce qu'elle approuve l'attitude du gouvernement. »

M. Bioley rappelle ensuite les diverses phases de l'affaire. Il donne connaissance de la correspondance échangée entre le gouvernement du Valais d'une part, le Conseil communal de St-Gingolph, le Conseil fédéral et l'ambassadeur de France à Berne d'autre part.

La première lettre est une requête du Conseil de St-Gingolph qui, ayant appris l'intention du gouvernement français de faire procéder à l'inventaire de l'église, demande à l'Etat de faire des démarches pour empêcher, si possible cet inventaire. (janvier 1906)

Le Conseil d'Etat répond qu'il ne peut intervenir que par voie diplomatique et qu'il fera tout son possible pour protéger les intérêts valaisans.

C'est à ce moment, rappelle ensuite M. Bioley que le gouvernement a constaté avec regret que certaine presse s'était emparée de l'affaire d'une manière inconvenante et de façon à compromettre le succès des premières démarches. Il eût été préférable de laisser les négociations suivre leur cours.

Le Conseil d'Etat reçut quelque temps après une lettre du Conseil fédéral accompagnée d'un double d'une note remise par l'ambassadeur de France à Berne, l'informant que l'inventaire, conformément aux dispositions de la loi de séparation aurait lieu prochainement.

Le Conseil fédéral invitait le gouvernement valaisan à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher en cette circonstance, de la part des Valaisans, une manifestation hostile sur territoire français, ce qui aurait pu entraîner les plus graves complications entre les deux Etats.

Il est à remarquer que la note remise par l'ambassadeur de France reconnaissait explicitement la co-propriété de l'église de St-Gingolph; et qu'elle déclarait la mesure prise par le gouvernement français, une mesure de conservation et non une prise de possession des biens de l'église. L'intention de la France est de soumettre la question de co-propriété à un tribunal d'arbitrage qui fixera ce qui revient à St-Gingolph-Valais et à St-Gingolph-France, dès qu'une association culturelle aura recueilli les biens de la fabrique actuelle.

Sans partager entièrement toutes les opinions émises dans la note, le gouvernement valaisan, reconnaissant que la question de co-propriété des biens était sauvegardée, et désirant empêcher tout désordre à l'occasion de l'inventaire, donna les directions demandées.

Par une nouvelle requête, le Conseil de St-Gingolph demanda à l'Etat d'insister auprès du gouvernement français pour faire tout au moins ajourner l'inventaire.

Par dépêche adressée le même jour, le Conseil d'Etat transmit cette requête au Conseil fédéral; ce dernier, dans une première dépêche, répondit que l'inventaire aurait lieu tel jour et invitait encore notre gouvernement à prendre les mesures d'ordre nécessaires; puis une seconde dépêche suivit bientôt annonçant que l'inventaire était ajourné.

« Nous avons atteint notre but, ajoute M. Bioley. Lorsque nous avons appris dernièrement par la voie des journaux que, sans aucun avertissement préalable, ni aux autorités de St-Gingolph, ni aux autorités valaisannes, pas même, croyons-nous, aux autorités fédérales, le gouvernement français a fait procéder le 20 novembre, à l'inventaire de l'église. En l'absence de toute communication sur ces faits, le Conseil d'Etat a envoyé le lendemain une lettre demandant un rapport au Conseil municipal de St-Gingolph.

Le même jour, le Conseil d'Etat réuni, a pris la résolution d'adresser au Conseil fédéral une protestation contre la manière de procéder, peu diplomatique et peu courtoise du gouvernement français.

M. Bioley donne encore lecture du rapport que vient de lui faire tenir à l'instant le président de St-Gingolph. (Ce rapport ne contient rien qui ne soit pas connu de nos lecteurs au sujet de l'inventaire.)

En terminant, l'honorable chef du département de l'Intérieur déclare que le Conseil d'Etat ne manquera pas d'intervenir à nouveau pour sauvegarder les intérêts de St-Gingolph-Valais. Il ne croit pas, d'ailleurs, que le gouvernement français veuille frustrer de leurs droits les intéressés valaisans, comme le prétend certaine presse qui a exagéré les faits. Quant au point de vue de l'occupation d'une zone neutre par quelques troupes, M. Bioley déclare que d'après les traités dont il on donne

connaissance à l'assemblée, le gouvernement français avait parfaitement le droit d'employer, en temps de paix, des troupes nécessaires aux mesures de police. Il n'y a en l'occurrence ni violation de traité, ni violation de frontière.

Il reste à établir, par une enquête menée par voie diplomatique, les responsabilités sur la manière dont ont été accueillis les représentants Valaisans de la commune de St-Gingolph Est- que les agents du gouvernement français ont agi de leur propre chef, ou ont-ils reçu les ordres tels qu'ils les ont exécutés?

M Bioley conclut: « Nous ne doutons pas que le Grand Conseil approuve entièrement l'attitude à la fois modérée et énergique du Conseil d'Etat. »

M Curdy prie encore le Conseil d'Etat de bien vouloir vouer toute sa sollicitude pour mener à bien cette affaire et se déclare satisfait des explications données.

Il reste de nombreux projets à l'ordre du jour; mais vu l'heure avancée, la séance est levée et ces objets sont renvoyés à demain.

Une excellente mesure

Le département militaire de notre canton vient de prendre une énergique mesure qui mètra certainement fin aux regrettables incidents dans le genre de ceux qui ont été signalés dernièrement, résultant des beuveries auxquelles ont l'habitude de se livrer certains militaires les jours d'inspection d'armes, de départ ou de retour du service. Il a adressé la circulaire suivante aux administrations communales:

« Un fait récent vient d'attirer notre attention sur un état de choses qui, dans l'intérêt de la sécurité publique, ne saurait plus être toléré.

» Dans certaines communes, à la montagne notamment, il serait d'usage de verser à boire aux militaires, à l'occasion, soit des inspections d'armes, soit du départ pour le service, soit au retour du service.

» Cet abus a déjà provoqué des incidents des plus regrettables qui ont donné lieu à des scènes sanglantes, quand ils n'ont pas, comme le cas s'est présenté dernièrement, entraîné mort d'homme.

» Afin de prévenir le retour de ces faits déplorable, le Département militaire, d'entente avec le Conseil d'Etat, fait défense formelle de verser à boire, aux militaires dans les occasions ci-haut signalées.

» Les soldats ont à remplir leur devoir, sans que les administrations communales les y engageant par des encouragements ou des récompenses.

» Les autorités communales qui ne se conformeraient pas à la présente défense, seront rendues responsables des conséquences qui pourraient en résulter. »

Sion — Concert de la Sierroise

Le concert donné jeudi soir par la « Sierroise » à la grande salle de la Maison populaire à Sion a obtenu un grand succès devant un nombreux auditoire. Beaucoup de députés y ont assisté. Les productions de l'excellente fanfare de Sierre ont été fort goûtées.

Nos félicitations.

Société de développement

Jeudi, le comité de la Société de développement a tenu une séance dans laquelle il a décidé, entr'autres, de convoquer les membres pour le rendement des comptes de 1905. Cette réunion, qui eût dû avoir lieu plus tôt, a été retardée jusqu'à ce moment pour cause majeure, soit la longue maladie suivie de la mort du regretté président de la Société, M. Robert de Torrenté.

A part le rendement des comptes, la prochaine assemblée aura à son ordre du jour la constitution du comité et de son bureau par suite du décès de deux membres, MM. de Torrenté et O. Wolff qu'il s'agira de remplacer.

Entre temps, le Comité fera procéder à la rentrée des cotisations pour 1905, laquelle a dû être ajournée jusqu'à ce moment pour les mêmes motifs qui ont fait retarder la réunion annuelle de la Société. Les membres de celle-ci, auxquels sera présentée ces jours prochains la carte de paiement de la cotisation, voudront donc bien réserver un bon accueil surtout que le montant réclamé est des plus modestes (fr. 3 par an). Afin que le règlement des comptes du dernier exercice souffre le moins de retard possible, MM. les membres sont instamment priés de vouloir bien régler celui-ci à première présentation de la carte, pour ne point augmenter les frais de perception en obligeant la personne chargée de cet encaissement à doubler ou à tripler ses visites. Le comité de la Société aura ainsi sa tâche facilitée pour arrêter le budget de 1906. (Communiqué)

Tempérance

Le 25 novembre à 4 h. et demie de l'après-midi aura lieu à la Maison populaire, à Sion, la réunion des personnes qui s'intéressent à la lutte antialcoolique afin de réorganiser la section de la Croix-d'Or de Sion.

Invitation cordiale à tous, aux dames aussi bien qu'aux messieurs. Le comité.

Le funiculaire St-Gingolph-Grammont

Par message du 23 novembre, le Conseil fédéral propose aux Chambres fédérales d'accorder à MM. Avenzani, ingénieur à Lausanne,

et Nyauld, fabricant à Hermance, agissant au nom d'un comité d'initiative, la concession demandée pour un funiculaire de St-Gingolph jusqu'au Grammont, éventuellement jusqu'aux Cornettes de Bise.

Les frais d'établissement sont évalués à 3,650,000 francs.

Statistique des marchés au bétail

Foire de SION du 17 novembre 1906.

Animaux prés.	Nombre	Vendus	Prix
Chevaux	7	4	300-700
Poulains	6	2	300-000
Mulets	12		
Taureaux repr.	36	14	150-350
Bœufs	41	25	200-400
Vaches	184	140	150-400
Génisses	96	50	100-320
Veaux	48	30	40-100
Porcs du pays.	115	90	30-200
Porcelets	62	40	10-30
Moutons	92	85	10-30
Chèvres	54	40	10-35

Fréquentation de la foire: Il y a eu encore une légère augmentation de prix sur ceux de la foire précédente. Le bon bétail était arrêté avant l'arrivée sur le champ de foire.

Expédition de la gare de Sion: espèce chevaline 2 pièces, espèce bovine 67, espèce porcine 28, espèce ovine 12, espèce caprine 13. Total 122 pièces et 28 wagons.

ECHOS

L'IMPOT DES CELIBATAIRES

On sait comment se pose, en France, le problème de la dépopulation. Comment enrayer la décroissance continue des natalités? « Frappez les célibataires! » disent certains.

Et voici l'exemple que nous donnent, en ce moment même, les législateurs de la République Argentine.

Dès qu'un citoyen de ce pays arrive à l'âge de 20 ans, il est considéré comme susceptible de contracter mariage et doit payer un impôt mensuel de 25 francs jusqu'à 30 ans. L'impôt est porté au double pour les 5 années suivantes. De 35 à 50 ans, le célibataire paie 100 francs et de cinquante à soixante-cinq ans 150 francs par mois.

A partir de 75 ans, l'impôt tombe à 50 fr. A 80 ans, il est complètement supprimé.

Tout veuf qui ne se remarie pas dans un délai de trois ans recommence à payer l'impôt. Sont exemptés de l'impôt ceux qui peuvent établir qu'ils ont demandé trois fois, dans la même année, des filles en mariage et que leurs avances ont été repoussées.

Système, d'ailleurs, fort délicat et peu pratique: payer un impôt de 50 francs semblera toujours moins onéreux aux célibataires endurcis que d'acquiescer les notes des couturières de leur femme.

Nouvelles à la main

Le repos hebdomadaire.
— Alors, vous ne prenez pas votre apéritif aujourd'hui?
— Oh! mais non, je ne peux pas, mon estomac m'a fait comprendre qu'il se mettrait en grève si je ne lui accordais pas le repos hebdomadaire.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne

UNE FILLETTE BRULEE

Un grave accident s'est produit à Bonfol. Une petite fille âgée de 6 ans, qui était seule à la maison, a été horriblement brûlée à la figure et sur diverses parties du corps.

Elle a été atteinte par les flammes du fourneau qui, refoulées dans la chambre par un violent coup de vent, vinrent mettre le feu à ses vêtements.

Bien que la petite victime soit dans un état des plus critiques, on ne désespère pas de la sauver.

Zurich

TRANSIGEZ!... TRANSIGEZ!...

Un assez curieux incident s'est produit au tribunal de première instance.

Un Allemand demandait une indemnité de 100 francs à un Zurichois, ce dernier l'ayant appelé « sale Souabe ».

Le défendeur offrit de payer une indemnité de cinquante francs pour transiger.

L'Allemand déclara alors qu'il gagnait six cents francs par mois et qu'il ne pouvait accepter une transaction aussi ridicule.

Devant l'impossibilité où se trouva le juge de faire venir le demandeur à de meilleurs sentiments, il eut l'idée d'examiner le registre des impôts et constata alors que l'Allemand qui venait de déclarer qu'il gagnait six cents francs par mois, avait indiqué à la commission un revenu de deux mille quatre cents fr. par an.

Il aura à payer une forte amende.

ETRANGER

ANGLETERRE

UN CURIEUX ACCIDENT EN ECOSSE

Un réservoir contenant sept cent mille litres de whisky a crevé mercredi dans une distillerie de Glasgow (Ecosse). Une trombe de liquide bouillant s'est répandue projetant contre les murs et brûlant les ouvriers, 14 ont été blessés et l'un d'eux est mort à l'hôpital. Il y a eu 375,000 francs de dégâts.

Il y a eu 375,000 francs de dégâts.

AUTRICHE-HONGRIE

FRANÇOIS-JOSEPH A BUDA-PEST

L'empereur-roi est arrivé mercredi soir à Budapest et s'est installé au château royal de Bude pour le temps de la session des Délégations. Il a été reçu à la gare par le bourgmestre et le préfet, et au château par l'archiduc Joseph. La foule a acclamé le monarque pendant le trajet de la gare au château.

FRANCE

LES DRAMES DE LA MER

Mercredi, par suite d'une brume intense, le paquebot « Kaiser Wilhelm der Grosse » a abordé le vapeur l'« Orénoque » par tribord avant, non loin de Cherbourg.

Il est encore impossible de se rendre compte de la panique qui se produisit à bord des deux navires après l'abordage.

Sur l'« Orénoque », des femmes et des passagers de première classe achetèrent des matelots qui mirent un canot à la mer, où ils s'embarquèrent.

A bord du « Kaiser Wilhelm der Grosse », la panique a été plus effroyable encore. Dans le faux-pont, où se trouvaient des passagers de 3me classe et des émigrants, des scènes affreuses se produisirent.

Le « Kaiser Wilhelm der Grosse » lança des fusées de détresse. Deux transbordeurs s'approchèrent à la hâte, mais le capitaine du paquebot leur cria d'aller secourir les passagers de l'« Orénoque ». En effet, à ce moment, la panique, sur celui-ci, était à son comble. Les matelots avaient mis à la mer les canots de sauvetage et voulaient à tout prix s'embarquer. Ils repoussaient les passagers dont plusieurs se jetèrent à l'eau.

De terribles batailles eurent lieu sur le pont.

Des plaques de l'entrepont ont été brisées.

Un canot a été coupé en deux par un transbordeur et un autre a coulé à pic avec tous ses passagers, la houle étant très forte.

On compte actuellement dix morts, cinq disparus, dont trois de l'« Orénoque » et dix blessés. Mais il y a tout lieu de croire que le nombre des victimes est beaucoup plus grand.

UNE PLACE D'ALIENE

Un médecin toulousain visitait dernièrement l'asile des aliénés de la Haute-Garonne. Il avait mission particulière de s'informer du régime qu'on y fait suivre aux pensionnaires indigents de la maison, des soins qu'on leur donne et de leur situation matérielle et morale. Bien qu'il n'osât pas espérer tirer des renseignements précis des intéressés eux-mêmes, il voulut tenter d'en faire parler quelques-uns, pensant que s'ils se trouvaient dans un moment de lucidité les pauvres gens pourraient faire à ses questions d'utiles réponses. Le premier qu'il interrogea fut un vieillard d'aspect très calme et à la figure intelligente:

— Eh bien, mon brave, lui demanda le médecin, êtes-vous satisfait de votre existence? Le régime de la maison vous convient-il? Les soins qu'on vous donne vous semblent-ils bien répondre à votre état de santé?

— Moi, monsieur le docteur? Mais je n'ai rien réclamé. Je suis le plus heureux des hommes. Je ne suis pas malade, mais à la retraite et j'ai bien la fin de mes jours que je souhaitais. Je suis un vieux serviteur de la démocratie. J'ai demandé à la municipalité socialiste de Toulouse, à qui j'ai rendu beaucoup de services, de me donner en récompenses les moyens de finir mes jours en repos et à l'abri du besoin. Elle m'a offert une place d'aliéné. Je l'ai acceptée et je m'en trouve bien...

Tête du médecin!

ESPAGNE

EXOIDE DE SIX CENTES FAMILLES

Il y a plusieurs mois déjà, à la suite de la crise de l'industrie textile et du chômage forcé qui s'en suivait pour elles, trois sociétés ouvrières représentant plus de six cents familles de Béjar, province de Salamanque, jadis célèbre par ses fabriques de draps, avaient adressé aux présidents de toutes les Républiques de l'Amérique du Sud, une supplique leur demandant de leur fournir les moyens d'émigrer et de fonder en Amérique une colonie ouvrière. Après une longue attente, ces malheureux viennent de recevoir une réponse de M. Garna, président de la République du Paraguay, leur offrant, par l'entremise du directeur du service de l'immigration, le prix du passage jusqu'à l'Assuncion, par Buenos-Ayres et Montevideo, et des emplois assurés. Les ouvriers de Béjar ont été enthousiasmés par cette offre généreuse, mais tel est leur flétriement qu'ils désiraient aussi obtenir le paiement de leur voyage jusqu'au port d'embarquement, en le déduisant au besoin de leurs futurs salaires.

ETATS-UNIS

LES FAISEURS D'ANGES

Une sage-femme établie à New-York depuis deux ans vient d'être arrêtée, sous l'inculpation d'avoir enterré quatorze enfants vivants.

DEPECHEs

LIGNE SOLEURE-BERNE

Soleure 23. — L'assemblée communale de la ville de Soleure a décidé jeudi une prise d'actions de fr. 150,000 soit 300 actions de fr 500, de l'entreprise du chemin de fer Soleure-Schönbühl-Berne.

LA LÈPRE

Buenos-Ayres 23. — Au congrès de la lèpre, le Dr Allende a déclaré qu'il existe dans la province de Cordoba 60 cas de lèpre dont 42 dans la ville de Cordoba elle-même.

Le Dr Sommer a présenté un rapport dans lequel il soutient que les moistiques sont les agents de propagation de la terrible maladie.

EXTRADITION

Buenos-Ayres 23. — Le traité d'extradition entre la Suisse et la République argentine a été signé hier.

DESORDRES DANS UNE POLYCLINIQUE

Odessa 23. — De nombreux étudiants en médecine ont été assaillis mercredi soir par des fauteurs de désordres dans les salles de la polyclinique universitaire.

Plusieurs d'entre eux ont été blessés; les professeurs se sont réunis pour discuter des mesures à prendre afin d'éviter le retour de pareils faits; les étudiants ont tenu également une assemblée dans le même but.

L'INSTRUCTION EN ANGLETERRE

Londres 23. — A la Chambre des lords, la discussion par article du projet de loi sur l'instruction publique prendra fin aujourd'hui. Les modifications apportées au projet primitif sont si nombreuses que celui-ci est complètement défiguré. Le projet retournera à la Chambre basse; on espère arriver à un compromis satisfaisant.

UNE BOMBE A CONSTANTINOPLE

Constantinople 23. — Une bombe a fait explosion dans le quartier de Péra.

LA MARINE ANGLAISE

Londres 23. — La Chambre des Communes a adopté à l'unanimité en troisième lecture le projet de loi sur la marine marchande.

ELECTIONS CANADIENNES

Ottawa 23. — M. Hyman, ministre des travaux publics, a donné sa démission à la suite des révélations de faits de corruption commis lors des élections à la Chambre des communes l'an dernier.



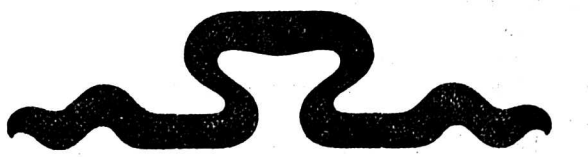
LA SEMAINE DE SUZETTE

Seul Journal spécialement rédigé pour les PETITES FILLES DE 8 A 14 ANS Parait le Jeudi

Le Numéro: 10 Centimes
Chez les Libraires ET DANS LES GARES

NEURALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, Maux de Tête

Seul REMÈDE SOUVERAIN **KEFOL**
Bouteille (10 centimes) 1.50. Ch. Bonaccio, ph^{ie}, Genève
Toutes Pharmacies. Boitegr^{ie}, KEFOL.



Cartes de Visite

luxe et ordinaires

DEPUIS 2 Fr.

à l'imprimerie du journal à Sion



ABONNÉS ET LECTEURS

DE LA FEUILLE D'AVIS DU VALAIS, faites vos achats dans les magasins et chez les négociants qui publient leurs annonces dans ce journal.

1115000 CIGARES
à prix exceptionnels doivent être vendus en commission d'une fabrique à cigares qui doit vider ses magasins le plus vite possible.

200 Vevey courts	fr. 1.75 et 1.90
200 Rio Grande	" 2.20 et 2.35
200 Flora, feu	" 2.80 et 3.—
200 Alpenrose	" 3.10 et 3.30
100 Allemands, petits fins	" 1.70
100 Topp, de 5 cts.	" 2.70 et 2.90
100 Doris excellents de 7 cts.	" 3.50 et 3.80

Chaque envoi qui ne convient pas entièrement sera repris.

(H.1954-0) A. WINIGER, Oberstrass, Zurich

Pommade Mage
Indispensable pour foulures, contusions, entorses, luscations, douleurs rhumatismales, etc. est en vente chez l'UNIQUE PROPRIÉTAIRE Mme STOCKER-MAGE, rue de Lausanne, Genève. — Prix du pot fr. 2. 688
Envoi contre remboursement

ATTENTION
mérite la combinaison de valeurs **lots à autorisés par la loi** que chacun peut se procurer contre paiements mensuels, de 4, 5, 8 et 10 fr. ou au comptant, auprès de la maison spéciale soussignée. Lots principaux de Fr. 600,000, 300,000, 250,000, 200,000, 150,000, 100,000, 75,000, 50,000, 25,000, 10,000, 5,000, 3,000 etc., etc., seront tirés et les titres d'obligations seront remis successivement à l'acquéreur.

Pas de risque, chaque obligation sera remboursée pendant les tirages présents ou ultérieurs.

Les prochains tirages auront lieu: 1, 10, 15, 20 et 31 décembre.

Les prospectus seront envoyés, sur demande gratis et franco, par la Banque pour obligations à primes à BERNE, Rue du Musée, 14

TOMBOLA
Le tirage de la Tombola organisée par la Cecilia, fanfare d'Ardon, est définitivement fixé au Dimanche 25 Novembre prochain. 686

En 2-8 jours
es goîtres et toutes grosseurs au cou disparaissent: 1 flac. à fr. 2.20 de mon envoi goîtreuse suffit. Mon huile pour les oreilles guérit tout aussi rapidement bourdonnement et du ret d'oreilles, 1 flacon fr. 2.20.

S. FISCHER, méd. à Grub Appenzel Rh.-E.) 76

Sage-femme I. Cl.
Mme Vve Blavignac, Genève 3 Rue des Paquis (près la gare) Reçoit pensionnaires. Traitement des maladies de dames. Consultations et par correspondance. 464

Thés de Ceylan de Chine
Maison E. STEINMANN
Thés en gros
● GENEVE ●
Demandez ce thé à votre épicière

LA BELLE MARION
II
UN SOSIE
— Je vois!... dit Leslie, qui ne voyait pas du tout, mais qu'envalait néanmoins un distinct sentiment de détresse au son de ses mots: « Le gentleman que j'ai promis d'épouser. »
— Depuis trois mois, reprit miss Fernor, j'ai vu passer bien des figures, qui, à la rigueur, auraient pu me satisfaire, mais je voulais la parfaite similitude et je l'ai trouvée. Votre ressemblance avec Ni — avec mon fiancé — est si grande que sa propre mère s'y tromperait. Moi-même, si je ne savais que trop... il se trouve l'infortuné, je pourrais douter... En deux mots, et pour ne point vous faire perdre de temps, au cas où vous déclineriez ma proposition, il est interné dans un asile d'aliénés — injustement, vous comprenez — et je désire que vous m'aidiez à lui

Manufacture de sacs en papier
Papier d'emballage
E. ANTHONIOZ
Jacques VILLIGER, Fribourg
successeur
PLACE NOTRE-DAME 574

Personnes cherchées
DES DEUX SEXES SONT
POUR TRICOTER SUR NOS MACHINES
5 Francs de gain par jour et plus
Travail simple et rapide à la maison pendant toute l'année. Pas de connaissances spéciales nécessaires. La distance ne fait rien. C'est nous qui vendons le matériel. Beaucoup d'attestations, certificats, rapports, etc.
Société des machines à tricoter pour travail à domicile.
THOS. H. WHITIK & Co, S.-A. ZURICH, Klingenstr. 31. S-23
BUREAU AUXILIAIRE: LAUSANNE, rue du Bourg, 4. S-23

Personnes cherchées
5 Francs de gain par jour et plus
Travail simple et rapide à la maison pendant toute l'année. Pas de connaissances spéciales nécessaires. La distance ne fait rien. C'est nous qui vendons le matériel. Beaucoup d'attestations, certificats, rapports, etc.
Société des machines à tricoter pour travail à domicile.
THOS. H. WHITIK & Co, S.-A. ZURICH, Klingenstr. 31. S-23
BUREAU AUXILIAIRE: LAUSANNE, rue du Bourg, 4. S-23

Personnes cherchées
5 Francs de gain par jour et plus
Travail simple et rapide à la maison pendant toute l'année. Pas de connaissances spéciales nécessaires. La distance ne fait rien. C'est nous qui vendons le matériel. Beaucoup d'attestations, certificats, rapports, etc.
Société des machines à tricoter pour travail à domicile.
THOS. H. WHITIK & Co, S.-A. ZURICH, Klingenstr. 31. S-23
BUREAU AUXILIAIRE: LAUSANNE, rue du Bourg, 4. S-23

Personnes cherchées
5 Francs de gain par jour et plus
Travail simple et rapide à la maison pendant toute l'année. Pas de connaissances spéciales nécessaires. La distance ne fait rien. C'est nous qui vendons le matériel. Beaucoup d'attestations, certificats, rapports, etc.
Société des machines à tricoter pour travail à domicile.
THOS. H. WHITIK & Co, S.-A. ZURICH, Klingenstr. 31. S-23
BUREAU AUXILIAIRE: LAUSANNE, rue du Bourg, 4. S-23

Personnes cherchées
5 Francs de gain par jour et plus
Travail simple et rapide à la maison pendant toute l'année. Pas de connaissances spéciales nécessaires. La distance ne fait rien. C'est nous qui vendons le matériel. Beaucoup d'attestations, certificats, rapports, etc.
Société des machines à tricoter pour travail à domicile.
THOS. H. WHITIK & Co, S.-A. ZURICH, Klingenstr. 31. S-23
BUREAU AUXILIAIRE: LAUSANNE, rue du Bourg, 4. S-23

Personnes cherchées
5 Francs de gain par jour et plus
Travail simple et rapide à la maison pendant toute l'année. Pas de connaissances spéciales nécessaires. La distance ne fait rien. C'est nous qui vendons le matériel. Beaucoup d'attestations, certificats, rapports, etc.
Société des machines à tricoter pour travail à domicile.
THOS. H. WHITIK & Co, S.-A. ZURICH, Klingenstr. 31. S-23
BUREAU AUXILIAIRE: LAUSANNE, rue du Bourg, 4. S-23

Personnes cherchées
5 Francs de gain par jour et plus
Travail simple et rapide à la maison pendant toute l'année. Pas de connaissances spéciales nécessaires. La distance ne fait rien. C'est nous qui vendons le matériel. Beaucoup d'attestations, certificats, rapports, etc.
Société des machines à tricoter pour travail à domicile.
THOS. H. WHITIK & Co, S.-A. ZURICH, Klingenstr. 31. S-23
BUREAU AUXILIAIRE: LAUSANNE, rue du Bourg, 4. S-23

Personnes cherchées
5 Francs de gain par jour et plus
Travail simple et rapide à la maison pendant toute l'année. Pas de connaissances spéciales nécessaires. La distance ne fait rien. C'est nous qui vendons le matériel. Beaucoup d'attestations, certificats, rapports, etc.
Société des machines à tricoter pour travail à domicile.
THOS. H. WHITIK & Co, S.-A. ZURICH, Klingenstr. 31. S-23
BUREAU AUXILIAIRE: LAUSANNE, rue du Bourg, 4. S-23

Personnes cherchées
5 Francs de gain par jour et plus
Travail simple et rapide à la maison pendant toute l'année. Pas de connaissances spéciales nécessaires. La distance ne fait rien. C'est nous qui vendons le matériel. Beaucoup d'attestations, certificats, rapports, etc.
Société des machines à tricoter pour travail à domicile.
THOS. H. WHITIK & Co, S.-A. ZURICH, Klingenstr. 31. S-23
BUREAU AUXILIAIRE: LAUSANNE, rue du Bourg, 4. S-23

Personnes cherchées
5 Francs de gain par jour et plus
Travail simple et rapide à la maison pendant toute l'année. Pas de connaissances spéciales nécessaires. La distance ne fait rien. C'est nous qui vendons le matériel. Beaucoup d'attestations, certificats, rapports, etc.
Société des machines à tricoter pour travail à domicile.
THOS. H. WHITIK & Co, S.-A. ZURICH, Klingenstr. 31. S-23
BUREAU AUXILIAIRE: LAUSANNE, rue du Bourg, 4. S-23

Personnes cherchées
5 Francs de gain par jour et plus
Travail simple et rapide à la maison pendant toute l'année. Pas de connaissances spéciales nécessaires. La distance ne fait rien. C'est nous qui vendons le matériel. Beaucoup d'attestations, certificats, rapports, etc.
Société des machines à tricoter pour travail à domicile.
THOS. H. WHITIK & Co, S.-A. ZURICH, Klingenstr. 31. S-23
BUREAU AUXILIAIRE: LAUSANNE, rue du Bourg, 4. S-23

Personnes cherchées
5 Francs de gain par jour et plus
Travail simple et rapide à la maison pendant toute l'année. Pas de connaissances spéciales nécessaires. La distance ne fait rien. C'est nous qui vendons le matériel. Beaucoup d'attestations, certificats, rapports, etc.
Société des machines à tricoter pour travail à domicile.
THOS. H. WHITIK & Co, S.-A. ZURICH, Klingenstr. 31. S-23
BUREAU AUXILIAIRE: LAUSANNE, rue du Bourg, 4. S-23

Personnes cherchées
5 Francs de gain par jour et plus
Travail simple et rapide à la maison pendant toute l'année. Pas de connaissances spéciales nécessaires. La distance ne fait rien. C'est nous qui vendons le matériel. Beaucoup d'attestations, certificats, rapports, etc.
Société des machines à tricoter pour travail à domicile.
THOS. H. WHITIK & Co, S.-A. ZURICH, Klingenstr. 31. S-23
BUREAU AUXILIAIRE: LAUSANNE, rue du Bourg, 4. S-23

Personnes cherchées
5 Francs de gain par jour et plus
Travail simple et rapide à la maison pendant toute l'année. Pas de connaissances spéciales nécessaires. La distance ne fait rien. C'est nous qui vendons le matériel. Beaucoup d'attestations, certificats, rapports, etc.
Société des machines à tricoter pour travail à domicile.
THOS. H. WHITIK & Co, S.-A. ZURICH, Klingenstr. 31. S-23
BUREAU AUXILIAIRE: LAUSANNE, rue du Bourg, 4. S-23

SOCIÉTÉ DES Usines de Grandchamp et de Roche à GRANDCHAMP
PRÈS VEYTAUX-CHILLON (VAUD) 412

FABRIQUES DE GYPS ET, CHAUX CIMENT MIXTE (Rochite) CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL
A GRANDCHAMP, ROCHE ET VILLENEUVE
PRODUCTION MOYENNE PAR AN 3000 wagons de 10 tonnes

DIPLOME à L'EXPOSITION de ZURICH de 1883
MÉDAILLES DE VERMEIL à L'EXPOSITION D'YVERDON de 1894
Médaille d'or, Genève 1896. — Médaille d'or, Vevey 1901.

FOURNISSEURS DE CHAUX ET CIMENT POUR LES Travaux de Chèvres, du Pont de la Coulovenrière et du Pont du Mont Blanc à Genève, pour les fortifications et les forces motrices du Rhône de St-Maurice, les trav. de l'entreprise du tunnel du Simplon, les chemins de fer Viège-Zermatt, Martigny-Châtard, etc., etc.

LIVROGNERIE N'EXISTE PLUS
Un échantillon de ce merveilleux Coza est envoyé gratis.
Peut être donné dans du café, du thé, du lait, de la liqueur, de l'absinthe, de la bière, de l'eau ou de la nourriture sans que le buveur ait besoin de le savoir.
La poudre COZA vaut mieux que tous les discours du monde sur la tempérance car elle produit l'effet merveilleux de dégoûter l'ivrogne de l'alcool. Elle opère si silencieusement et si sûrement que la femme, sa sœur ou la fille de l'intéressé peuvent la lui donner à son insu et sans qu'il ait jamais besoin de savoir ce qui a causé sa guérison.
La poudre COZA a reconlé des milliers de familles, sauvé des milliers d'hommes de la honte et du déshonneur, et en a fait des citoyens vigoureux et des hommes d'affaires capables; elle a conduit plus d'un jeune homme sur le droit chemin du bonheur et prolongé de plusieurs années la vie de beaucoup de personnes.
L'Institut qui possède cette merveilleuse poudre envoie gratuitement à tous ceux qui en font la demande, un livre de remerciements et un échantillon. La poudre est garantie absolument inoffensive.

COZA INSTITUTE
Dept. 416 807
62, Chancery Lane Londres (Angleterre)

HARMONIUM-PÉDALIER
2 claviers et harmonium clavier transporteur plus un bon piano d'occasion à vendre ou à louer; franco dans toutes gares du Valais. 677
S'adresser à F. GUIGNARD, Rue Vieux-College à GENEVE.

Billets de Loterie
pour la construction de l'église d'Érikon 669
à 1 fr. — Pour 10 frs. 11 billets.
LISTE DE TIRAGE à 20 cts.

PLACE CENTRALE A ZUG
13 lots principaux de 1000 à 20000 frs.
6475 lots de 5 à 500 frs. O-F-2333

MANDOLINES
en palissandre et nacre
Fr. 13, 15.75, 19.75
Qualité extra: Fr. 25, 30, 150
GUITARES; Fr. 7.50, 12, 15 à 100
Aristons, Flûtes, Clarinettes
Demandez, avant de faire toute commande ailleurs, notre catalogue, No 23 qui est en voyé gratis.

MAISON V. MACCOLINI
Via Cesare Correnti, 7, Milan

Billets de Loterie
pour la construction de l'église d'Érikon 669
à 1 fr. — Pour 10 frs. 11 billets.
LISTE DE TIRAGE à 20 cts.

PLACE CENTRALE A ZUG
13 lots principaux de 1000 à 20000 frs.
6475 lots de 5 à 500 frs. O-F-2333

MANDOLINES
en palissandre et nacre
Fr. 13, 15.75, 19.75
Qualité extra: Fr. 25, 30, 150
GUITARES; Fr. 7.50, 12, 15 à 100
Aristons, Flûtes, Clarinettes
Demandez, avant de faire toute commande ailleurs, notre catalogue, No 23 qui est en voyé gratis.

MANDOLINES
en palissandre et nacre
Fr. 13, 15.75, 19.75
Qualité extra: Fr. 25, 30, 150
GUITARES; Fr. 7.50, 12, 15 à 100
Aristons, Flûtes, Clarinettes
Demandez, avant de faire toute commande ailleurs, notre catalogue, No 23 qui est en voyé gratis.

EXPOSITION DE MILAN 1906

LOTÉRIE
3181 billets gagnants
GROS LOT 1 million

Lot de 100,000, 50,000 etc., etc., tous payables en espèces L-748-M
Tirage très prochain
BILLETTS 2.50
envoyés de Genève contre remboursement par

MM. G. ART & Cie, 652
RUE CORRATERIE, 4.
" A. MARTIN & Cie,
BOULEVARD GEORGES-FAVON, 13
COMPTOIR GÉNÉRAL,
RUE de la CROIX-D'OR, 14.

MARIAGES
Institut Matrimonial, pour faciliter entre familles honorables les alliances les mieux assorties au point de vue physiologique et social. Dot de 5,000 à 100,000. Discretion. 682
AGENCE CONTINENTALE, 10 Rue du Prince à GENEVE.

TIRAGE Binningen en Décembre 1906
Billets de loterie
de Binningen, d'Aegeri, ainsi que de Göschenenalp, Neuchâtel, Schindellegi, sont envoyés à fr. 1 et liste O-F-2203 à 20 cts. 660
par le dépôt de billets de loterie de Madame HIRZEL-SPOERRI, Zoug
GROS LOTS 5--40000 frs.
sur dix billets un gratis

Madame C. Fischer à Zurich, rue du Thâ 40, envoi franco et sous pli, contre 50 cent en timbres, sa brochure traitant de la chute de cheveux.
Chute de cheveux
et du grisonnement prématuré, de leurs causes en général et des moyens d'y remédier.

PLUS DE 50 MILLIONS DE FRANCS
dans l'espace de 24 mois
Sans risque et d'une manière légitime on peut obtenir d'énormes gains en adhérant à un

SYNDICAT
avec fr. 5 ou fr. 10.
Cotisation mensuelle (ou fr. 220, versement net)
Que personne ne néglige de demander le prospectus détaillé qui est envoyé gratis et franco. 555
EFFECTENBANK à BERNE

Feuilleton de la Feuille d'Avis du Valais (3)

LA BELLE MARION

rendre la liberté.
Ainsi, il devait non seulement renoncer, aussitôt que vue, à conquérir jamais celle qui venait de lui prendre corps et âme, mais encore il lui faudrait travailler à la livrer à un autre. Hélas! il n'était pas en position de refuser.
— Que proposez-vous? demanda-t-il après un moment de silence.
— Voici, dit-elle nettement. Vous feindrez la folie, et quand votre état sera dûment constaté, vous serez envoyé à la maison de santé où se trouve présentement mon fiancé: aux Grey-Gables, chez le docteur Beaman. Là, vous vous arrangerez, grâce à votre ressemblance avec lui, pour prendre sa place et permettre son évasion. Inutile, je pense, d'ajouter que toutes les mesures à prendre, tous les détails à étudier et préparer d'avance, tout le poids matériel de l'affaire, en un mot, reposera entièrement sur moi, ajouta Marion, tout en étudiant attentivement les changements d'expression qui se suivaient sur le visage de Leslie. Jusqu'au moment où vous entrez dans la maison de santé du docteur Beaman, votre rôle demeurera à peu près passif. Et une fois dans la place, il ne vous sera pas difficile, je pense, de persuader...
— ...le prisonnier de prendre ma place; de me laisser la sienne, acheva Leslie, avec a-

merture. Mais je n'appréhende point qu'il soit difficile à persuader. Mais la mission, je le confesse, me paraît dure!...
— Convenez que j'y mets le prix, dit Marion, tranquille.
— C'est juste. Et rien ne m'obligeait à accepter, — rien que ma misère — ces réiminations sont hors de propos. Excusez-les. Combien de temps devra durer cette feinte folle et mon séjour à l'asile? reprit-il, après un temps de muette délibération.
— Mais le moins possible, j'espère. Tout juste ce qu'il faudra pour faire évader votre « double », et une fois la chose accomplie, si muler un retour graduel à la santé morale, qui vous rendra certainement la liberté. Tout cela pourra durer deux ou trois semaines, un mois au plus.
Armtyage eut sur le bout de la langue une question que seul un sentiment de délicate générosité l'empêcha d'exprimer:
« Si son fiancé était en réalité possesseur de sa raison, pourquoi l'avait-on enfermé? Pourquoi n'était-il pas relâché? Peut-être se berçait-elle d'une dangereuse illusion; et si cet homme était réellement un aliéné, que de douleurs, que de désastres ne se préparait-elle pas en faisant de lui le compagnon, le maître de sa vie! »

Mais le regard pénétrant de Marion paraissait déjà lire comme un livre ouvert la physionomie transparente de l'ex-hussard.
— Si je vous comprends bien, dit-elle, votre présente hésitation n'est point causée par la pensée des difficultés, des ennuis, des risques à courir pour vous personnellement dans cette entreprise. L'honorable scrupule qui vous retient, c'est uniquement, n'est-il pas vrai, la crainte de me nuire en exécutant le projet qui m'est cher?
— Sa voix s'était faite très douce, et son bel oeil franc rayonnait de bonté.
Tout le sang de Leslie se précipita vers un visage que les soucis avaient pâli et amaigri sans lui rien ôter de sa mâle beauté.
— Je l'avoue, dit-il, d'une voix mal assurée. Je me trouve dans le plus extrême embarras, il est superflu de le dire; et la somme que vous m'offrez serait pour moi le salut. Mais, — pardonnez-moi si j'ai l'air de faire des phrases — j'aimerais mieux me couper la main droite, j'aimerais mieux mourir de faim, que... (il aurait voulu dire: que de vous faire un tort quelconque; il finit comme il put)... que d'agir contre ma conscience!
— Je savais que vous étiez un vrai gentleman! J'en ai été assurée dès le premier coup d'oeil, s'écria Marion chaleureusement.

Vous me mettez en dette avec vous... tout de suite! Et voici comment. Je me confie entièrement à votre honneur, à votre bonne foi. Si, après avoir vu de près, étudié et observé mon fiancé, vous jugez en votre âme et conscience que Nigel Lükyn est dément, je vous délègue de votre parole, et vous pouvez revenir à l'air libre sans avoir pris sa place. Acceptez-vous l'affaire sur cette nouvelle base?
— J'accepte, dit Armtyage solennellement. Marion se leva triomphante.
— Dieu soit loué! dit-elle. Combien je vous dois! Combien je vous devrai encore! Mais ne perdons pas de temps. Régions dès aujourd'hui les préliminaires. Que diriez-vous de me rencontrer ce soir au restaurant — disons chez Rule — et de discuter les détails avec un mien ami.
« Avisée autant que spontanée et généreuse », pensa Leslie.
Et, avec un demi sourire:
— L'ami, ce sera M. Quayne, je présume?
(à suivre)